RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

AUDITEURS ASSOCIÉS ABG
Société de
COMMISSAIRES AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale
de Toulouse

A.D.R.T
Assistance Dépannage Remorquage Toulousains

SARL au capital de 150 000 €

Siège social : 1 bis impasse Marthe Condat
31200 TOULOUSE

RCS – TOULOUSE : 441 081 601

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE
A.D.R.T
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Décision de l'associé unique nommant le commissaire à la transformation et le commissaire aux comptes en date du 14 février 2025

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 14 février 2025, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- *Les derniers documents comptables et financiers en notre possession, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité, font apparaitre un chiffre d'affaires hors taxes de 2 298 128 euros au 31 août 2024, contre un chiffre d'affaires hors taxes de 1 542 088 euros au 31 août 2023.*

- *Les capitaux propres s'élèvent à 1 353 448 euros au 31 août 2024, y compris le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 281 233 euros. Au 31 août 2023, ils s'élevaient à 1 072 215 euros comprenant un résultat bénéficiaire de 39 032 euros.*

- *Au 31 août 2024, les disponibilités s'élèvent à 693 828 euros. Au 31 août 2023, elles s'élevaient à 165 687 euros.*

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la création de la société, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables en vigueur est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers sont inexistants, et n'appellent donc pas d'observation de notre part. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Toulouse, le 28 février 2025



Auditeurs Associés ABG

Fanny FAVAREL

Commissaire aux comptes et à la transformation